



Délibération du Conseil Municipal

N° 2023-3/36

Le 9 juin 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 2 juin 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Annie SANCHEZ-BONNET, Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Sylvain MACLE, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Hassina BECHAR,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR, Carole LASSAUSAIE, Murat SOZERI, Ali SMAOUI, Armelle GIRERD-CHANEL, Grégory BERTHET

Étaient absents :

Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	2
Procurations :	6
Votants :	27

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,

VU les dossiers de demandes de subventions reçues de la part des associations pour l'année 2023,

VU le budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT la participation des associations aux manifestations municipales, aux ateliers découvertes avec les centres de loisirs, à l'animation de la ville, etc.,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune d'attribuer des subventions aux associations pour les soutenir, contribuer à leur bon fonctionnement et à leurs projets,

Après en avoir délibéré à 21 voix pour, 3 contre : Sylvain MACLE, Grégory BERTHET, Pascale BIDARD et 3 abstentions : Annie SANCHEZ-BONNET, Guy VASSAL, Hassina BECHAR

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations	
ABD – BADMINTON	
ABD – BASKET	4 000 €
ACCA	150 €
ACROCIRQUE	400 €
AGIR – SELF DEFENSE	350 €
AIKIDO	350 €
AVENIR XV RUGBY	7 000 €
BOULES	800 €
CERCLE D'ARMES DU DAUPHINE	350 €
CHORALE LA CODA	500 €
CLUB DU BATOU	400 €
CLUB SPORTIF VULPILLIEN FOOT	9 600 €
COMITÉ DES FÊTES	146 €
CSVTT	700 €
FNACA	150 €
FOOT CLUB TURC	700€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	350 €
JUDO CLUB DOMARIN	500 €
LES PIVOLES	400 €
LES PTITES MALICES	500 €
LES PTITS VULPES	500 €
PETANQUE	800 €
SKI CLUB	800 €
TAEKWONDO	350 €
TENNIS CLUB	700 €
TWIRLING CLUB	1 300 €
VERP'ANIM	700 €
VULPI DANSE	350 €
YOGA	150 €
TOTAL	33 496 €

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à La Verpillière, le 9 juin 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER